

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 19 février 1841.

La société est depuis quelque temps en proie à un malaise profond qui, au lieu de diminuer, va toujours en augmentant. Il en sera ainsi jusqu'au jour où le pouvoir qui doit diriger la société s'efforcera de la détourner de ses véritables tendances, jusqu'au jour aussi où la France aura une position nette et forte dans les questions extérieures. Aux symptômes qui se développent en ce moment, nous devons reconnaître que le gouvernement est disposé moins que jamais à faire des concessions à l'opinion; mais nous avons cette espérance qu'il sera bientôt placé devant des difficultés inextricables.

M. Guizot n'a que des velléités de despotisme. L'expérience du passé le tient dans l'incertitude. Il voudrait bien encore faire usage des lois exceptionnelles si souvent pratiquées sous la Restauration; le cœur lui manque. Pour faire sentir la réaction qu'il veut opérer, il est obligé d'avoir recours à des moyens mesquins et futiles qui donnent de suite la mesure du système qu'on veut développer et maintenir. Qu'avons-nous dit en le voyant prendre le pouvoir? qu'il n'oserait pas même désarmer.

Ce que nous avons prédit se réalise. Nous avons dit aussi qu'il n'oserait entreprendre rien de sérieux contre nos libertés, et nous lui en portons encore le défi. En l'état des choses, il faut pencher à droite ou à gauche, accepter la réforme et la révision des lois de septembre ou toucher aux institutions de 1830 et les reviser, car elles rendent impossibles les rêves de la cour. Nous disons qu'il faut entrer dans la réaction contre les choses, sous peine de livrer l'avenir à la démocratie, et M. Guizot le sait aussi bien que nous; il la voit gagnant du terrain et s'apprêtant à le déborder. D'ici à quelques jours, il sera forcé de monter à la tribune pour combattre la proposition Remilly, si gracieusement enterrée par M. Thiers, mais qui n'en sortira pas moins pleine de vie de sa tombe. Cette proposition, si elle est soutenue avec quelque vigueur par la gauche et par quelques-uns de ses partisans dans les centres, sera la première brèche faite à notre système électoral. Ce point emporté, que deviendra la loi tout entière?

Nous n'avons pas l'intention de revenir longuement sur les motifs qui rendent cette proposition urgente, la chambre des députés elle-même les a compris dès le jour où elle a permis qu'on la discutât et où elle lui a donné un vote approbatif; qu'elle la rejette cette année ou l'accepte, la nécessité de son adoption n'en sera pas moins sentie dans le pays, et il faudra bien se résigner à y faire droit.

Ce ne sera là qu'un léger palliatif; les affaires publiques n'en seront pas menées avec plus de dignité et d'intelligence. La chambre, si elle est un jour moins encombrée de fonctionnaires publics, offrira plus de garanties contre la corruption; elle n'aura pas pour cela à un plus haut degré le sentiment des devoirs qui lui sont imposés.

Le malaise social qui nous fatigue sans cesse a besoin d'autres remèdes; il y a une réaction à opérer contre les actes accomplis depuis bientôt dix ans, il y a à reprendre la révolution de 1830 dans son principe et à en déduire les conséquences. Les intérêts aristocratiques de la haute bourgeoisie n'ont pas assez de puissance pour devenir la base d'un système sérieux et définitif; ceci est désormais hors de doute. L'intérêt monarchique ne peut pas non plus à lui seul constituer une force prépondérante dans l'Etat; voilà également un fait constaté par l'expérience.

A qui donc la prépondérance, l'initiative, la pensée dirigeante? à la démocratie. Si vous la refoulez dans ses tendances, vous ne ferez qu'augmenter son énergie et préparer pour elle une victoire plus décisive, qui pourra être achetée par des luttes violentes, mais qui n'en sera que plus sûre.

La situation actuelle se continue parce que les hommes d'état qui elle inquiète n'osent pas sérieusement la modifier; pourtant ils voient bien qu'ils n'ont rien de solide sous leurs pieds, rien qui résiste, rien qui puisse leur donner force et confiance.

Ce qu'il y a de plus vital encore dans l'ordre constitutionnel, c'est la chambre des députés: elle a le principe de l'élection, elle se renouvelle assez fréquemment, elle n'est pas complètement sans rapports avec les populations. Eh bien! cette chambre n'a jamais osé soutenir courageusement un ministère; elle paraissait dévouée à M. Thiers: dans la discussion des fonds secrets, il avait obtenu une majorité de 103 voix; aujourd'hui, si M. Thiers posait une question de cabinet devant cette même chambre, il trouverait peut-être contre lui au moins 103 voix. Ce fait même doit donner des soucis à M. Guizot; il doit voir qu'une seule oscillation dans les événements le ferait tomber du pouvoir, et qu'il n'a pas résolu le problème du gouvernement parlementaire non plus que le ministère précédent; il a dû le voir surtout à propos de la question des fortifications, dans laquelle il a été obligé, pour ne pas succomber, de voter dans le sens de M. Thiers.

L'instabilité ministérielle est le vice le plus profond de notre état politique. Que peut-on faire de grand avec des ministres qui semblent frappés tous de la même impuissance, qui tous sont sans système, qui ne peuvent rien créer pour l'avenir, et qui ne peuvent même pas avoir le

temps nécessaire pour connaître tous leurs chefs de bureaux?

Cette instabilité vient positivement de ce qu'on ne veut pas se placer dans le sens de la justice et du progrès, de ce qu'on veut braver les idées de réforme qui agitent le pays, de ce que d'autre part on n'ose pas se livrer à l'arbitraire d'une manière large et hardie. Que les partisans de la réforme, soit à la chambre, soit au dehors, ne se laissent donc pas aller à la mollesse; qu'ils marchent à leur but la tête levée, sans incertitudes et sans préoccupations. Les hommes du juste-milieu n'ont plus de voix pour commander la manœuvre, ils n'ont plus de force pour lutter contre l'opinion. Ils se sont usés à la peine, ils ont usé aussi leurs instruments. Ils ont eux-mêmes plus d'une fois déclaré qu'il y avait quelque chose à faire dans nos lois électorales: ces aveux précieux leur ont été arrachés par la nécessité à laquelle ils savent toujours se plier. Forçons-les d'accepter la réforme électorale; que la proposition Remilly soit enfin sérieusement discutée devant le ministère de l'étranger, qu'elle soit la baliste avec laquelle on commencera ou plutôt on achèvera sa dislocation, et qu'en même temps au dehors les réformistes remplissent leur devoir et déposent sur le bureau de la chambre le million de signatures annoncé pour cette année par M. Arago.

Ne nous abandonnons pas nous-mêmes, et nous sortirons enfin de l'état d'abaissement dans lequel on nous a plongés, et nous en sortirons par des voies tout à la fois sûres et pacifiques.

Il nous paraît en ce moment assez difficile de prévoir quel sera le sort du projet de loi sur les fortifications de Paris devant la chambre des pairs; la composition de sa commission n'est pas rassurante pour les partisans du projet. Dans la discussion nous verrons se développer de nouvelles singularités. Ainsi, M. Molé parlera contre la loi, et M. le duc d'Orléans la soutiendra; si ce n'est par sa parole, du moins par son influence et par son vote. Jusqu'à ce jour on a regardé M. Molé comme l'âme damnée du parti de la cour; comment se fait-il qu'il se trouve en désaccord sur une aussi grave question avec le fils du roi?

Il n'a pas dû, ce nous semble, prendre un parti si grave sans avoir consulté ses amis, sans avoir cherché à deviner s'il ferait acte agréable à la royauté; il y a donc anarchie dans les hautes régions du pouvoir. Ce que nous devons constater tout d'abord, c'est que le parti légitimiste fait d'incroyables efforts pour obtenir le rejet de la loi; il a convoqué à cette délibération de la loi tous ses adhérents.

Dans la séance de la chambre des députés du 15 courant, M. Maurat-Ballange a annoncé qu'il demandera samedi la reprise de la proposition de M. Remilly relative aux fonctionnaires députés. Cette question est importante; elle touche à la réforme électorale, et, par les améliorations que son adoption introduirait dans le personnel de même que dans les votes de la chambre, elle mérite que la presse, organe de l'opinion publique, s'en saisisse de nouveau, et qu'elle prête son puissant appui au député qui va dans peu de jours remettre cette question à l'ordre du jour de la chambre.

Nous croyons devoir, à cette occasion, remplacer sous les yeux du public les conclusions de la commission qui fut chargée, à la session dernière, de faire un rapport sur la proposition Remilly. Voici quelles étaient ces conclusions:

Art. 1^{er}. Les membres de la chambre des députés qui ne sont investis d'aucunes fonctions publiques salariées au moment de leur élection ne peuvent y être promus pendant la législature à laquelle ils appartiennent et jusqu'à la réunion d'une nouvelle législature.

Sont exceptés des dispositions qui précèdent:

Les ministres;
Les sous-secrétaires-d'état;
Les secrétaires-généraux des ministères;
Les directeurs-généraux;
Le préfet de la Seine;
Le procureur-général près la cour royale de Paris;
Les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires;
Le vice-président du conseil-d'état;
Le grand-chancelier de la Légion-d'honneur;
Le commandant en chef de la garde nationale de Paris;
Le gouverneur de la banque de France;
Le gouverneur des possessions françaises en Afrique.

Art. 2. Les députés qui exercent des fonctions publiques salariées au moment de leur élection ne peuvent être promus, sauf dans les cas exceptés par le précédent article, qu'à des fonctions d'un degré immédiatement supérieur, et dans l'ordre hiérarchique et régulier des divers services publics auxquels ils appartiennent.

Art. 3. Ces dispositions ne seront mises à exécution qu'à partir de la prochaine législature.

On se tromperait en bornant à quelques influences irrégulières, momentanées, l'action que l'Europe absolutiste prétend exercer sur nos affaires. Les gouvernements étrangers ont à l'égard de la révolution française, qu'ils estiment chez nous en permanence, un système tout entier. Ils attaquent plus la révolution avec violence, comme autrefois, mais avec une colère froide et raisonnée. Entretenir, entre les divers partis politiques de la France, la division et par conséquent la faiblesse, est la grande affaire de toutes les diplomaties qui sont censées représenter ici l'intérêt de leurs

nationaux, et qui, en réalité, ne travaillent qu'à compromettre les nôtres. Troubler la France pour que l'Europe soit tranquille, ruiner notre commerce et notre industrie pour que le commerce et l'industrie des autres peuples s'enrichissent à nos dépens, tel est le but que poursuivent imperturbablement tous les ambassadeurs des puissances qui se disaient et qui se disent encore peut-être nos alliés. Dans cette guerre sourde d'intrigues et de perfidies qui se tramait contre nous dans l'ombre des chancelleries, chaque peuple obéit à ses instincts, chaque gouvernement aux passions qui lui sont propres.

Le gouvernement russe est celui qui vise le plus haut dans l'ordre hiérarchique de notre société; il en veut à la dynastie que la révolution de juillet a élevée sur le trône. Les efforts que la royauté sortie des barricades a tentés pour obtenir le pardon de son origine ne lui ont pas encore fait trouver grâce devant l'autocrate du Nord. Les royautés de l'Allemagne, qui ont vu de plus près et qui comprennent mieux les nécessités révolutionnaires, se montrent moins exigeantes; elles n'aspirent qu'à comprimer chez nous l'essor des idées libérales dont elles craignent le contre-coup dans leurs états. Quant à l'Angleterre, elle a prouvé dans tous les coins du monde, par les séditions et les révoltes dont elle a été l'instigatrice, qu'elle n'attachait pas grande importance aux formes politiques; mais elle se place au point de vue de ses intérêts matériels, et comme le gain est le seul mobile qui fasse agir cette poignée de trafiquants insatiables qu'on appelle le gouvernement anglais, l'Angleterre, qui craint avant tout la concurrence française sur les marchés européens, trouve que tous les moyens sont bons pour nous empêcher de songer aux développements de notre grandeur industrielle et commerciale. Sous l'empire des entraînements de la jalouse avidité qui la domine, l'Angleterre, pays constitutionnel comme nous, s'entend avec les ennemis que nos principes nous ont suscités dans toutes les parties du continent.

Le premier besoin de toutes ces défiances et de toutes ces haines coalisées est de surveiller de très près ce qui se passe chez nous; aussi n'y manque-t-on pas. Il n'est pas une de nos institutions et de nos forces sociales, il n'est pas un de nos pouvoirs publics, il n'est pas un des hommes qui influent sur nos affaires qui ne soient l'objet d'une enquête, nous allons presque dire d'un espionnage continu, de la part de certains étrangers résidant à Paris pour le compte de leur gouvernement, avec la mission de tout observer. L'Europe n'a pas seulement appris de nous à faire la guerre; elle s'est encore formée dans l'art plus difficile peut-être, et certainement plus fructueux, d'entretenir en France la contre-révolution. Le temps est passé où les souverains du Nord croyaient qu'il suffisait d'une poignée de soldats pour nous mettre à la raison; ils ont éprouvé à leurs dépens les forces de la France. Mais si nous espérons qu'ils y regarderaient à deux fois avant de provoquer la révolution à une lutte ouverte, ils n'ont pas perdu l'espoir de la miner sourdement et de la compromettre par l'excès même de son principe, le jour où il n'y aura plus d'autres moyens.

L'Europe a conservé toutes ses rancunes, mais non pas tous ses préjugés. L'Europe absolutiste a étudié nos institutions pour les combattre; elle s'est appliquée à découvrir le côté faible de notre régime représentatif, et le progrès de son influence ne prouve que trop qu'elle a réussi à le trouver. Elle ne borne plus, comme autrefois, sa tactique à s'entendre avec les légitimistes de l'intérieur contre les radicaux. L'émigration l'a un peu dégoûtée de ses anciens alliés. Maintenant, plus habile, elle travaille pour son compte, c'est-à-dire qu'elle travaille dans un intérêt russe, ou anglais, ou autrichien, suivant les occasions et les personnes. Parmi nos hommes politiques, il en est sans doute que l'Europe honore de ses préférences: M. Guizot ou M. Molé, par exemple; elle les préfère parce que leurs passions les entraînent dans le sens vers lequel la coalition veut faire reculer notre pays, et qu'elle trouve en eux des instruments dociles. Mais ce ne sont après tout que des instruments; le jour où elle n'en aura plus besoin, elle les brisera ou elle fera un effort pour les briser. Nous en avons la preuve aujourd'hui.

Chronique.

LYON. — M. l'archevêque de Lyon et MM. les évêques de Belley, de Valence et de Gap se sont rendus mardi dernier à l'église de Saint-Polycarpe pour y entendre les belles orgues dont elle vient de s'enrichir et qu'elle doit à notre habile facteur, M. Zeiger. Cet artiste a déployé toutes les richesses d'un talent connu et admiré depuis longtemps à Lyon. Son instrument n'est point encore terminé, mais on peut juger déjà de ses brillantes qualités. M. Zeiger a atteint une rare perfection dans le mécanisme. Nul bruit de baguettes ne vient altérer la pureté et le naturel des sons. Le jeu de flûte suffit pour recommander l'ouvrage et lui assurer une réputation méritée. Ce jeu est de l'invention de M. Zeiger, qui a su lui donner une plénitude et une sonorité que la flûte traversière de l'orgue, tel que nous l'avons possédée jusqu'à présent, était incapable de produire. Il reste à M. Zeiger une dernière épreuve à subir; on attend avec impatience la pose

des voix humaines. Ce beau secret, que Moozer a emporté dans la tombe, M. Zeiger en est-il l'heureux dépositaire ?

— Lundi dernier, une jeune femme, proprement vêtue en costume de servante, entre d'un air malade dans la cour d'une maison de la rue Saint-Dominique, et se tient appuyée contre un mur comme si elle était en proie à une violente attaque et près de se trouver mal. On s'empresse de lui administrer les secours que la charité inspire, puis on y joint une petite collecte de 3 f., et on la reconduit, rue du Péral, dans une maison où elle assurait qu'elle trouverait l'hospitalité; mais, en approchant de cette maison, elle repoussa ses bienveillants conducteurs et s'enfuit à toutes jambes, les laissant stupéfaits de surprise et presque repentants de leur bonne action.

— La pluie qui depuis plusieurs jours tombait avec une persistance vraiment désolante et semblait nous menacer d'une nouvelle inondation paraît enfin devoir s'arrêter. Aujourd'hui le ciel rasséréné laisse percer les bienveillants rayons du soleil. Ce changement de température est d'autant plus heureux que les eaux du Rhône et de la Saône avaient déjà atteint une grande élévation et étaient près de déborder.

— On annonce, pour le samedi 6 mars, une brillante soirée musicale donnée par M. George Hainl. Nous en ferons connaître incessamment le programme.

— Dans la nuit du 17 au 18 courant, des voleurs se sont introduits dans l'église de Franchoville, et se sont emparés d'un ciboire en argent. C'est par le clocher qu'ils sont parvenus à s'introduire dans l'église, au moyen d'un trou pratiqué dans le plafond et en se laissant glisser par la corde d'une des cloches. La justice est à leur poursuite.

— Nous avons donné, d'après un journal de cette ville, la nouvelle d'un vol commis chez un marchand de blouses, rue de la Barre, 12. Nous apprenons aujourd'hui que le fait est entièrement controuvé.

— Par ordonnance royale du 21 janvier, le délai fixé par l'article 4 de l'ordonnance du 15 février 1837 en ce qui concerne le poids des voitures de roulage est prorogé jusqu'au 15 février 1842.

DÉPARTEMENTS. — Une publication récemment créée à Lons-le-Saunier (Jura) sous le titre : *Pamphlets jurassiens*, et que nous ne connaissons que par quelques extraits fort spirituels qui ont été reproduits dans les journaux, vient d'être suspendue.

Les éditeurs de cette publication expliquent, dans une lettre insérée aujourd'hui dans le *Patriote jurassien*, que cette suspension résulte d'un refus de leur imprimeur fondé sur des répugnances de famille.

Les *Pamphlets jurassiens*, écrits, croyons-nous, du point de vue démocratique, paraîtront prochainement, à moins, disent les éditeurs, que les imprimeurs de la province et de Paris n'aient tous des répugnances de famille.

— Un incendie a eu lieu à Dôle (Jura) dans la nuit du 11 au 12 courant. Le feu a pris à une usine qui venait d'être construite à neuf, et telle était la violence des flammes, que, malgré l'absence complète de vent, une pluie de feu très-épaisse tombait sur toute la ville jusque dans ses quartiers les plus éloignés. On a craint un instant qu'une rue dans le voisinage de laquelle l'usine était située ne devint également la proie des flammes. Un enfant a péri, et plusieurs personnes ont été blessées en portant des secours.

— On écrit d'Arles, 14 février :

L'*Album arlésien* de ce jour rappelle un trait de dévouement du capitaine H. Cavaillon, commandant la tartane le *Fleury*. Voici ce fait, déjà raconté par les journaux de Marseille, mais avec une fausse désignation de nom.

Le 30 janvier, à neuf heures et demie du soir, le capitaine Cavaillon, accompagné du capitaine Coste, passait sur le port de Marseille. Le mistral soufflait avec force; il faisait froid, et les quais étaient déserts. Tout-à-coup, le bruit de deux corps tombant dans l'eau et quelques cris plaintifs l'avertissent que des hommes sont en danger. A l'instant, M. Cavaillon se débarrasse de son manteau, se jette à la mer tout habillé, parvient à se saisir d'un homme qu'il ramène au rivage, et vole au secours du second. Malheureusement celui-ci, dans les convulsions de l'agonie, se cramponne à l'un de ses bras et va l'entraîner au fond; le capitaine se débarrasse par un effort vigoureux, respire un instant au-dessus de l'eau, replonge, saisit le noyé par les cheveux et lui sauve la vie.

Ces deux malheureux étaient des matelots suédois qui, en essayant de regagner leur embarcation, avaient cru pouvoir passer sur une poutre flottante.

Le commissaire de police de l'arrondissement, M. le maire de Marseille et enfin M. le consul de Suède offrirent successivement au capitaine Cavaillon un témoignage pécuniaire de gratitude. Ce brave marin refusa tout. L'*Album* demande pour lui la croix d'honneur; jamais elle n'aura été mieux gagnée. Le capitaine a d'ailleurs déjà reçu le don d'une médaille d'or pour avoir sauvé un marin au milieu des glaces.

— Une nouvelle communication nous met à portée de rectifier, en le complétant, le chiffre qui nous a été donné des pertes qu'a essuyées le département de l'Ain par suite de l'inondation. Il est de 4 millions 514,416 f. 04 c. Le nombre des chefs de famille qui ont été atteints par ce fléau est de 4,887.

Si l'on ajoute à ce chiffre celui de 15 millions 891,434 f., montant du relevé des pertes du département du Rhône, et celui de 2 millions 285,735 f. pour les pertes du département de Saône-et-Loire, on aura un total, pour les trois départements, de 22 millions 691,585 francs.

(Journal de Saône-et-Loire.)

— Vendredi dernier, à trois heures après midi, par un temps de pluie et de dégel, un rocher s'est détaché de la montagne des Hôpitaux, au-dessus du lac du sieur Sourd, sur la route de Belley. Ce rocher a croulé dans le lac en traversant la route qui a été couverte d'une grande quantité de pierres.

Par malheur, dans ce moment, un voiturier, le nommé Anthelme Perruguet, de Belley, passait dans cet endroit avec

un chargement et conduisait deux voitures. Un de ses chevaux a été écrasé, les deux voitures brisées et le chargement en grande partie détruit, et lui-même a eu une épaule fracturée.

— Mardi dernier, à sept heures du soir, M. Gelas, vétérinaire à Rive-de-Gier, a été écrasé, près la Grande-Croix, par un des wagons du chemin de fer. Ce malheur est d'autant plus déplorable qu'il faut l'attribuer à la négligence du conducteur qui n'avait pas allumé sa lanterne. M. Gelas, n'ayant pas aperçu les wagons, a facilement été renversé, puis brisé par les roues; il est mort sur le coup.

Ce n'est pas la première fois que nous avons la douleur de constater des faits semblables. L'administration du chemin de fer ne devrait-elle pas exercer sur ses agents une surveillance assez sévère pour que la vie des voyageurs et des passants ne leur fût pas en quelque sorte livrée à merci ?

(Le Réparateur.)

— Le produit des quêtes faites par les membres du clergé dans les six arrondissements du Pas-de-Calais, en faveur des inondés du Midi, s'est élevé à la somme de 18,320 fr. 95 c.

— Deux mesures importantes vont, dit-on, être proposées cette année même à la sanction des chambres par M. le ministre du commerce. La première a pour objet la fondation d'une grande école populaire de 500 enfants au Conservatoire des Arts et Métiers. On sait que, dans son organisation actuelle, le Conservatoire ne remplit qu'une partie du vaste plan qu'il doit embrasser. Les chaires établies dans son sein ne comprennent que le haut enseignement industriel, ou plutôt l'application de la science à l'industrie; c'est comme une faculté de l'industrie où les enfants ne sont pas reçus. Il fallait combler cette lacune et Napoléon y avait songé le premier. A côté de l'enseignement théorique, il voulait établir au Conservatoire une école pratique destinée à l'enfance, une véritable école des arts et métiers. En 1838, M. Martin (du Nord) avait préparé sur cette base un plan qu'il n'a pu réaliser. Tel est le projet que M. Cunin-Gridaine vient de reprendre.

D'un autre côté, malgré les développements immenses que l'industrie a pris chez nous, il n'existe en France, à l'heure qu'il est, que deux écoles des arts et métiers : l'une dans le nord-est, à Châlons; l'autre dans le nord-ouest, à Angers. M. Cunin-Gridaine va proposer la création de deux nouvelles écoles des arts et métiers : l'une à Toulouse pour le sud-ouest; l'autre à Nîmes pour la vallée du Rhône et le reste du sud-est.

— Le général Bugeaud est arrivé lundi dernier à Marseille. Dans la journée, il a reçu la visite des principales autorités et de divers négociants ou capitalistes intéressés au commerce de l'Algérie. M. Bugeaud est descendu à l'hôtel des Princes.

La plupart des officiers et administrateurs qui doivent l'accompagner sont en ce moment rendus à Marseille ou à Toulon. Parmi eux, on distingue M. Leblanc de Prébois, capitaine d'état-major, auteur de divers écrits sur l'Algérie, qui suit le nouveau gouverneur en qualité d'officier d'ordonnance. M. Adolphe Sol, nommé secrétaire-général du gouvernement de l'Algérie, est arrivé de Paris.

On dit que M. Bugeaud emmène aussi comme secrétaire particulier un ancien journaliste qui travaillait naguère pour le compte du ministère dans le bureau dit de *l'esprit public*, où s'élabora la correspondance de divers journaux.

Le maréchal-de-camp Négrier est arrivé, de son côté, à Toulon, d'où il doit aller reprendre le commandement supérieur de la province de Constantine, en remplacement de M. le lieutenant-général Galbois.

Le paquebot le *Tartare* a dû partir déjà de Toulon pour ramener le gouverneur par intérim, le lieutenant-général Schramm, qui reviendra par Oran, qu'il n'avait pas visité encore. Ce général paraît n'avoir pas voulu remettre en personne le commandement à M. Bugeaud. Pair de France et plus ancien en grade, il lui eût coûté de déposer entre les mains de son remplaçant un titre qu'il se croyait appelé, par ses services et sa position, à exercer d'une manière provisoire.

(Gazette du Midi.)

— L'auteur de l'assassinat commis il y a quelques jours à Marseille sur la personne d'une fille publique vient d'être arrêté à Aix. Le *Mémorial d'Aix* nous apprend sa capture en ces termes :

« M. Rimbaud, commissaire de police de notre ville, dans la nuit du 11 au 12 du courant, a fait, sans le moindre concours de la gendarmerie, une importante arrestation en la personne d'un nommé Martin, natif d'Aix, désigné comme l'auteur d'un horrible assassinat commis à Marseille le 4 du courant.

» Martin, après avoir égorgé, à l'aide d'un rasoir, une fille publique, est parvenu à échapper à toutes les investigations de la police marseillaise; M. Rimbaud, suivi de ses agents, l'a arrêté dans une maison située au territoire d'Aix. »

SOIES. — On lit dans le *Courrier de la Drôme* :

Notre bulletin d'aujourd'hui offre un peu de différence avec celui de jeudi dernier. A peu de chose près, la situation est la même, et les nouvelles de Romans, d'Aubenas, d'Avignon, de Nîmes, de Lyon, de tout le Midi, nous forcent à nous répéter. Nous ne nous plaignons nullement de cette monotonie; au contraire, dans l'intérêt de nos fileurs, de nos mouliniers, de nos propriétaires, nous désirons d'y être longtemps et même toujours condamnés.

La situation est donc la même. La marchandise abonde, et, loin de mollir sur quelques places, les prix se maintiennent partout et tendent à la hausse sur plusieurs, à Aubenas entre autres.

Vendredi, à Romans, le mauvais temps, un brouillard épais et une pluie continuelle ont contrarié le marché. Les ventes et achats ont été rares, l'affluence des vendeurs et acheteurs nulle. Mais dans la semaine les mouliniers avaient pris l'avance. Il a été vendu sur place plus de quatre quinquaux de soies grêges ordinaires à 29 f. 50 c. le demi-kil., soit :

14/16 d. soie ord. 28 50 à 29

12/14 d. soie cour. 29 à 29 50

Le lendemain samedi, à Aubenas, les affaires ont été bien suivies, malgré un temps assez fâcheux.

Les soies ordinaires du pays se maintenaient sans variations importantes aux prix indiqués dans notre précédent bulletin. Les soies de filature d'ordre au titre fin étaient en hausse de quelques centimes, soit à Aubenas le 13, soit à Joyeuse le 10 :

10/12 d. soies cour. du pays, le demi-kilog. f. 31	à 32
9/10 d. soies de Joyeuse,	32 à 33 50
12/14 d. 5/6 coc. fil. d'ord. tit. fin,	33 50 à 34
9/10 d. 4/5	34 50 à 35

Encore aujourd'hui nous a manqué notre correspondance de Saillans et de Crest.

A Avignon, les choses ne se passent guère autrement que dans nos contrées. Les affaires se soutiennent, les prix tendent à la hausse plutôt qu'à la baisse, la marchandise abonde, les marchés sont suivis. Mais en général, à mesure que la confiance se raffermait, vendeurs et acheteurs deviennent exigeants. Les prix de notre dernier bulletin peuvent rester les mêmes pour celui-ci. Il y a seulement une légère hausse de 25 c. environ pour les soies de filature d'ordre au titre fin, en ce moment partout en faveur.

A Cavaillon, au marché du jeudi, il y a eu beaucoup d'activité dans les achats. Les prix ont roulé de 28 à 30 f. pour les soies 13/17. Les trames du pays 22/24 et 24/26 se sont même élevées jusqu'à 71 f. 50 c. le kilog. La fabrique reprend vie et plusieurs centaines de métiers depuis longtemps arrêtés vont commencer ou ont déjà commencé à battre.

A Nîmes, rien de nouveau. Mais, en général, on est content du présent; on paraît complètement rassuré sur l'avenir. Les ouvriers travaillent et les fabricants se donnent beaucoup de mouvement.

A Saint-Etienne, il y a toujours ça et là quelques plaintes, et sur la cherté de la marchandise, et sur la rareté des commandes. Nous savons cependant que la situation de cette place est bonne, et que là comme à Lyon, à Avignon, à Nîmes, le présent est rassurant et l'avenir promet d'être meilleur encore. On s'attend à de grandes affaires, provoquées, dit-on, par des commandes importantes attendues d'Amérique au mois de mars prochain. Les nouvelles politiques de l'Union ne paraissent guère confirmer ces espérances. Nous les rapportons néanmoins, car nos correspondances particulières nous ont toujours inspiré plus de confiance que les journaux qui nous arrivent de Paris et d'ailleurs.

D'après le *Sémaphore* du 13, il s'est vendu à Marseille une assez grande quantité de Brousse à long guindre, quelques Castravan blanches et jaunes, Baffa, Perse, royale d'Italie, Salonique à la piémontaise, Mestoup grand guindre, Payemboul et Mestoup petit guindre. Malgré cette activité dans les ventes, l'article en général ne prend aucune apparence de hausse, ce qui peut être attribué d'abord aux arrivages qui balancent à peu de chose près les ventes, et ensuite au peu de mérite de nos qualités.

Deux enchères sont annoncées pour la semaine prochaine. On espère qu'elles marcheront facilement dans les prix du jour.

Paris, le 17 février 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre des pairs a pris hier, à propos de la maladie du gérant du *National* cité à sa barre, une décision qui excède toutes les limites de la justice et de l'humanité. En déclarant que M. Delaroche, s'il ne pouvait se présenter en personne, aurait la faculté de se faire représenter par un fondé de pouvoir, elle a violé ce principe de droit criminel qui veut qu'une condamnation emportant la peine de l'emprisonnement ne puisse jamais être prononcée que contradictoirement ou par défaut. En prenant la résolution de juger M. Delaroche mercredi prochain, quoi qu'il arrive, absent ou présent, elle a manqué aux lois de l'humanité; car elle sait bien que l'état de santé de l'honorable gérant du *National* est tel que la moindre crise pourrait précipiter un dénouement qui n'est déjà que trop à craindre.

— Nous sommes informés qu'une consultation doit être faite par les membres les plus distingués du barreau de Paris contre l'étrange manière de procéder de la chambre des pairs. Nous savons aussi que, le jour de l'audience, l'avocat du *National* se contentera de plaider la question de droit et ne s'occupera pas du fond, ce qui serait reconnaître la compétence de la cour.

Le public suivra avec intérêt, nous n'en doutons pas, une discussion qui touche de si près à l'existence de la liberté de la presse, cette garantie si vitale pour le pays.

— On rapporte que, pour essayer quelque influence sur les départements et pour tâcher d'arriver aux bonnes élections que médite M. Guizot, un grand voyage est projeté. Nous devons dire que nous n'ajoutons aucune foi à ce bruit.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 FÉVRIER.

La rente a ouvert au parquet à 76 10, et de suite elle a été cotée à 76 15.

Pendant toute la bourse, la rente a fléchi, sur le bruit de la baisse des fonds anglais, et elle est tombée à 75 90. Elle a fermé à 76 f.

A quatre heures, 76 05.

La baisse des fonds anglais n'est que de 1/3 0/0.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 16 février.

COTÉFAÇON EN LIBRAIRIE.

L'art. 8 qui contient les dispositions réglementaires sur les cotéfaçons en librairie et les exclut du transit est adopté après une assez longue discussion et avec des amendements.

L'art. 9 admet à l'importation, sous le paiement d'un droit de 6 f. par cent kilogrammes, les harengs salés apportés dans les ports de royaume par les pêcheurs français et maintient le droit de 40 f. par cent kilogrammes sur le poisson de pêche étrangère.

La commission propose de soumettre au même prix de 40 f. le

harengs salés importés par les navires français depuis le 15 janvier jusqu'au 1^{er} août.
Le gouvernement accepte l'amendement.
La discussion est renvoyée à demain.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Séance du 17 février.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

A 1 heure 1/2, M. Sauzet monte au fauteuil. Le procès-verbal est lu et adopté.

On compte à peine une dizaine de membres dans la salle, et pendant une demi-heure ce nombre ne s'augmente pas. MM. les députés, qui assistaient en grand nombre au bal donné cette nuit par le président de la chambre, prennent sans doute du repos.

A 2 heures 1/4, M. le président annonce que l'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux douanes. La chambre s'est arrêtée hier à l'article 9 relatif aux pêches. M. Aumont-Thiéville a proposé de modifier le travail de la commission en revenant au projet du gouvernement. Voici l'article 9 tel qu'il est proposé par le gouvernement :

« Les harengs salés apportés dans les ports du royaume par les navires français, depuis le 15 janvier jusqu'au 1^{er} août, seront réputés de pêche étrangère et soumis au droit de 40 f. par 100 kilogrammes. » Les harengs frais seront assujettis aux mêmes conditions, lorsque le navire pêcheur qui les rapportera aura été absent d'un port du royaume pendant plus de trois jours.

« Une ordonnance royale déterminera le nombre d'hommes d'équipage dont les navires seront montés proportionnellement à leur tonnage, ainsi que les ustensiles, cordages et filets dont ils devront être pourvus pour avoir droit à l'admission et franchise du poisson par eux rapporté. »

L'amendement de M. Aumont-Thiéville consiste à remplacer le droit de 40 fr. par 100 kilog par un droit de 6 fr. par 100 kilog.

M. LE RAPPORTEUR défend le projet de la commission dans l'intérêt de notre marine. Les abus qui ont eu lieu rendent nécessaire l'adoption des mesures sévères qui sont proposées.

M. THIL : Ce n'est pas un intérêt électoral qui m'appelle à la tribune. Je suis tout-à-fait désintéressé dans la question.

L'honorable orateur réfute les arguments du rapporteur de la commission et conclut à l'adoption de l'amendement de M. Aumont-Thiéville.

M. GRETERIN, commissaire du roi, donne à la chambre quelques éclaircissements, et soutient que les dispositions proposées par la commission sont les seules qui puissent empêcher la fraude.

M. F. DELESSERT : Je pense que ce sont les intérêts généraux et non les intérêts particuliers des localités qui doivent dominer la décision que la chambre est appelée à prendre.

La voix de M. Delessert, qui annonce qu'il va rectifier quelques inexactitudes commises par M. Thil, se perd au milieu des conversations ; de sorte qu'il nous est impossible de saisir l'opinion que ce député cherche à faire prévaloir. (Aux voix ! aux voix !)

L'amendement de M. Aumont-Thiéville n'étant pas appuyé, n'est pas mis aux voix.

La rédaction de la commission, à laquelle le gouvernement adhère, est adoptée.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR dépose sur le bureau de la chambre un projet de loi portant demande d'un crédit de 300,000 f. qui sera remis aux institutions de bienfaisance des départements désolés par les dernières inondations.

La chambre passe à l'article 10 du projet de loi.

Il est quatre heures, la séance continue.

La Gazette universelle de Leipzig écrit, sous la rubrique de Vienne, le 17 février :

« Dans les premiers jours du printemps, les neuf corps d'armée de la confédération germanique seront sous les armes et formeront un effectif de 520,000 hommes ; en outre, que l'armée d'Italie, forte de 60,000 hommes, sera augmentée de 40,000 hommes. »

Le *Mercur de Souabe*, d'après une correspondance de la Silésie polonaise, annonce que les troupes russes rassemblées en Pologne forment un nombre de 200,000 hommes.

Toutes les correspondances et journaux d'Allemagne assurent que les immenses préparatifs de guerre que l'on fait dans toutes les cours du Nord sont pressés avec une activité remarquable.

Faits Divers.

LA PIERRE DU SOUVENIR. — Sur la côte de Plouzenec, baie d'Audierne, une pierre druidique porte maintenant une inscription touchante que vient de faire graver le major Papon, de Jersey. Le style n'en est peut-être pas très-lapidaire, mais elle rappelle le déplorable naufrage du vaisseau *les Droits-de-l'Homme*, et ce nom seul réveille le souvenir d'un fait honorable pour la marine française et pour le contre-amiral Lacrosse.

Ce fut après avoir soutenu pendant treize heures un combat des plus meurtriers contre deux bâtiments anglais, chacun supérieur en artillerie, que, rasé de tous ses mâts, criblé de boulets, le commandant et presque tous les officiers de marine blessés, cent hommes tués, autant mis hors de combat, le vaisseau français, après avoir épuisé toute sa mitraille et ses projectiles, échoua sur les sables de Plouzenec. Il y resta quatre jours, battu par une tempête affreuse, sans espoir de secours et sans vivres, la mer ayant enfoncé l'arrière du vaisseau et rempli la cale. Les embarcations, les canots sur lesquels une partie de l'équipage chercha son salut, furent engloutis avec les hommes qui les montaient. Des quatre cents qui restaient à bord, soixante au moins expirèrent dans les convulsions de la faim et du désespoir.

Voici l'inscription : « Autour de cette pierre druidique sont inhumés environ six cents naufragés du vaisseau *les Droits-de-l'Homme*, brisé par la tempête le 14 janvier 1797. — Le major Papon, de Jersey, miraculeusement échappé à ce désastre, est venu sur cette plage le 21 juillet 1840, et, dûment autorisé, il a fait graver sur la pierre ce durable témoignage de sa reconnaissance : *A Deo vita, spes in Deo.* »

— La Société Paternelle, qui a fondé la colonie agricole de Mettray pour les jeunes détenus acquittés comme ayant agi sans discernement, vient d'être l'objet d'une libéralité remarquable. M. le comte Léon d'Ourches, propriétaire à Lagrange, près de Metz, qui consacre sa fortune à des œuvres de bienfaisance, vient de lui faire don d'une somme de 130,000 f. Déjà, il y a six mois, M. le comte d'Ourches avait concouru à la création de l'établissement de Mettray pour une première somme de 10,000 f. Son nom avait été inscrit sur la première maison de la colonie. Le conseil d'administration, vivement ému d'une telle générosité et jaloux de s'associer M. le comte d'Ourches d'une manière plus étroite, lui a décerné le titre de vice-président honoraire. Son nom est désormais inséparable de cette fondation qui a déjà rendu de si grands services et par le bien qu'elle a fait et par les modèles qu'elle a fournis aux autres établissements.

Extérieur.

ETATS-UNIS. — On a reçu, par le *Rhône*, les journaux de New-York jusqu'au 16 janvier.

La banque des Etats-Unis et les autres banques de Philadelphie avaient repris les paiements en numéraire. Les banques de Baltimore n'étaient pas encore préparées à cette mesure ; cependant on disait que trois d'entre elles allaient suivre l'exemple des banques de Philadelphie, malgré la résistance de la majorité. Quant aux banques du Sud, on ne pensait pas qu'elles pussent revenir aux paiements en espèces avant plusieurs mois.

La situation de la banque des Etats-Unis excitait toujours beaucoup d'intérêt. Le cours de ses actions était descendu à 47 1/2 ; on attend avec inquiétude le résultat de l'épreuve qu'elle va soutenir. Nous remarquons qu'il avait été publié un nouvel état de sa situation au 5 janvier, qui, comparé avec celui du 21 décembre précédent, indiquait qu'elle avait accru ses ressources pour la reprise des paiements en numéraire. En effet, sa circulation de billets d'une époque à l'autre avait diminué de 9,336,000 d. à 7,542,615, et sa réserve en numéraire s'était accrue de 2,471,722 à 2,673,481.

Mais si cette position lui permet de résister au premier choc, de suffire, dans les premiers temps, aux demandes d'espèces dans ses comptoirs, sa position vis-à-vis de ses créanciers à terme n'est pas améliorée. Son actif se compose de valeurs qui subiront une dépréciation assez forte, lorsqu'il faudra réaliser pour liquider les emprunts faits en Europe et en Amérique, et son capital se trouve ainsi fortement entamé. Le cours de ses actions est un indice évident, puisqu'elles perdent plus de 50 0/0.

Ainsi, la banque des Etats-Unis devra tôt ou tard se liquider. Elle s'est épuisée dans la lutte qu'elle a soutenue contre l'administration de Jackson et de Van Buren ; et c'est au moment où les whigs américains, revenant au pouvoir, allaient lui rendre peut-être son privilège de banque nationale, qu'elle va succomber. Elle a sans doute de puissants amis qui l'aideront à se soutenir ; mais elle a beaucoup d'ennemis, non-seulement parmi ses adversaires politiques, mais parmi les banques d'Etat, surtout les banques de New-York, qui ne veulent pas d'une banque centrale privilégiée, comme était la banque des Etats-Unis avant l'expiration de son privilège. Ces banques veulent la renverser, ou tout au moins la réduire aux proportions de banque d'Etat.

Les banques de New-York ont repris depuis long-temps les paiements en espèces ; elles sont soumises à une législation qui leur impose certaines garanties et consolide leur crédit. Leur rivalité rend ainsi la situation de la banque de Philadelphie très-précaire.

P. S. Le paquebot *Sylvie de-Grasse*, qui a quitté New-York le 25 janvier, vient d'arriver sur rade du Havre.

— Voici ce que nous lisons aujourd'hui, relativement à l'arrestation de M. Mac-Leod, dans le *Courrier des Etats-Unis* du 7 janvier :

« Cette question, qui dès le début s'était présentée fort menaçante, a fait un pas de plus vers la guerre. De nouvelles lettres ont été échangées entre MM. Fox et Forsyth. Le premier persiste dans ses exigences, le second dans son refus. « J'apprends avec un profond regret, dit M. Fox, que le président des Etats-Unis ne juge pas à propos de rendre la liberté à un sujet anglais illégalement accusé de meurtre et d'incendie, puisqu'il n'a fait qu'obéir aux ordres de son gouvernement en détruisant un navire pirate ; et je ne puis que prévoir de très-graves et très-sérieuses conséquences. » Il s'étonne ensuite très-vivement des plaintes du gouvernement américain, au sujet de cet acte dont il fait de nouveau une longue apologie ; et, avec une insolente outrecuidance, il ajoute : « La *Caroline* portait, il est vrai, pavillon américain, et se trouvait, cela est vrai encore, près du rivage et dans les eaux américaines ; mais ce pavillon couvrait des ennemis ; les lois des Etats-Unis étaient impuissantes sur ce rivage ; force était donc aux autorités anglaises de poursuivre les rebelles jusque sur le territoire ami où ils trouvaient refuge. »

« M. Forsyth a pensé qu'il n'était pas de sa dignité de répondre aux sophismes de M. Fox, et il s'est borné à accuser à celui-ci réception de sa dépêche, en lui déclarant qu'il n'avait pas à discuter avec lui une question qui était à la fois en cours de négociation à Londres et de jugement dans l'état de New-York. »

« Cette nouvelle correspondance a été communiquée à la chambre des représentants de Washington, et a soulevé des débats plus vifs encore que ceux qui avaient accueilli la première. Un député de l'état de New-York, M. Fillmore, est le premier monté à la tribune pour rétablir les faits et les principes dénaturés par M. Fox. Il a prouvé d'abord que la *Caroline* n'avait jamais servi d'instrument ou de refuge aux Canadiens révoltés, et il a déclaré ensuite qu'alors même que cela eût été, ce n'était pas une raison pour que les Anglais eussent le droit de violer un territoire ami, le sabre et la torche à la main. »

« Après lui, M. Davis, de l'état d'Indiana, l'un des chefs du parti de l'administration, a fait un éloquent appel au patriotisme de ses collègues et demandé que chacun fit aux intérêts et à l'honneur du pays le sacrifice de ses dissentiments politiques. « Quant à moi, a-t-il dit en terminant, j'ai vu avec étonnement et douleur nos gouvernants ramper lâchement devant le lion anglais. J'ai la confiance que le général Harrison en agira autrement, et mon concours lui est acquis toutes les fois qu'il en aura besoin pour maintenir la dignité nationale. »

« Un représentant de l'état de New-York, M. Granger, laissant de côté la question diplomatique, a énergiquement revendiqué les droits de son état. Il s'est efforcé d'établir que si c'est au gouvernement de Washington qu'il appartient de venger l'outrage fait à la nation, c'est à celui d'Albany que sont réservés la poursuite et le châtiement du crime dont ont été victimes des citoyens de l'état de New-York. »

« Que le président fasse son devoir, s'est-il écrié. Je réponds que nos magistrats feront le leur. M. Leod trouvera en eux des juges et non des ennemis. S'il est innocent, ils seront heureux de le rendre à la liberté ; s'il est coupable, ils le condamneront et le feront exécuter en expiation de son crime. »

« Si les Anglais osaient s'opposer au cours de notre justice, ils trouveraient sur les frontières de notre état les hommes de 1812, ces hommes que l'or anglais n'a jamais pu corrompre, ces hommes, qui, eux, n'ont jamais ramené devant le lion britannique. »

— Le *Daily-Rochester* nous apprend que M. Mac-Leod, n'ayant pas fourni le cautionnement, a été retenu en prison.

Un autre accident est venu encore envenimer la querelle. Trois citoyens de l'Union, qui se trouvaient sur le territoire contesté, ont été maltraités par les agents anglais.

Variétés.

L'ESPRIT DE L'ESCRIME,

Poème didactique, par J. Lafaugère (1).

« Quiconque apprend l'escrime médite un meurtre, » a dit je ne sais quel farouche moraliste. Je doute que cet axiome fût complètement vrai, même à l'époque où il fut écrit. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'aujourd'hui il ne l'est plus. Les professeurs d'escrime, j'entends ceux qui méritent ce nom, ne considèrent plus cet exercice autre-

ment que comme un moyen de développer les forces physiques et morales. M. Lafaugère, l'auteur du petit volume dont nous venons de donner le titre, apprécie de la même manière l'utilité de faire des armes. Il ne faut donc point chercher dans son poème l'art de tuer les gens par raison démonstrative, et c'est à cause de cela que nous appelons sur lui l'attention des lecteurs.

Il faut l'avouer pourtant, malgré cette tendance philanthropique, l'escrime s'en va, les salles d'armes sont désertes, les maîtres ont le temps de faire des vers, les assauteurs sont introuvables. La France semble renoncer tout-à-fait à une de ses gloires les plus brillantes et les plus incontestées. Je crois que l'escrime ne florit plus que dans les universités allemandes, où maintenant elle aspire aussi à décliner et où elle n'a jamais revêtu ces formes élégantes, légères, spirituelles qu'elle avait en France. Est-ce un bien ? est-ce un mal ? Ce que l'on a gagné à cette désuétude de l'escrime, l'adresse générale au pistolet ne l'a-t-elle pas fait perdre ? Les duels sont-ils moins sanglants ? Certes nous sommes ennemis du duel quelles que soient ses causes et quelles qu'elles soient les armes qu'il emploie ; mais nous croyons pourtant que si on devait choisir entre le malheur de se servir d'un pistolet ou le malheur de se servir d'une épée, nous préférierions voir les adversaires faire usage de la dernière arme.

En effet, les conséquences peuvent être et sont réellement moins terribles dans un cas que dans un autre. Dans les duels à l'épée, sur dix rencontres on comptait à peine un dénouement fatal ; car il y a peu de coups d'épée mortels, — et nous répétons ici qu'en constatant ces différences nous ne voulons point faire un éloge, — tandis que, dans les duels au pistolet, presque toutes les blessures donnent la mort. Les blessures de l'épée ne durent pas plus que le traitement qui les cicatrise ; et les blessures au pistolet, au contraire, quand elles ne tuent pas, défigurent ou estropient à jamais. Et puis la conscience du juré et la raison du criminaliste ne devraient-elles pas faire une distinction entre l'acte de celui qui devient meurtrier au milieu d'une lutte, l'épée à la main, pied contre pied, poitrine contre poitrine, et l'acte de celui qui tranquillement loge une balle, à distance, dans la tête de son adversaire immobile ?

Cependant aujourd'hui c'est le pistolet qui est l'instrument vulgaire des duels ; instrument à la portée de tout le monde, il est vrai, car on peut apprendre à s'en servir sans maître, en peu de temps, à peu de frais ; instrument qui convient en outre à la généralité des individus, car il dispense presque du courage ; il suffit d'avoir de l'impassibilité. Oui, si tout ne nous faisait pas pressentir que le duel devient de jour en jour un fait plus monstrueux, plus impossible ; si tout ne nous disait pas qu'il touche à une fin prochaine, nous regretterions que l'usage de l'épée ait été aussi généralement abandonné. Mais tout marche heureusement à l'anéantissement de cette antique justice : la jurisprudence de la cour de cassation, la sagesse positive qui a détrôné cette divinité jalouse, mais belle, du point d'honneur, la tiédeur des amis, la prudence des témoins, le bon sens des femmes, et, peut-être plus que tout cela, l'usage du pistolet qui a dépouillé le duel de ce qu'il pouvait avoir de poétique, en lui ôtant tout mouvement et toute passion, et qui en a fait quelque chose de trop ressemblant à l'assassinat.

Une autre cause a sans doute contribué à faire négliger l'escrime comme moyen de perfectionner nos organes ; c'est l'introduction de la gymnastique dans le système actuel de l'éducation. Celle-ci, en effet, doit exercer sur notre corps une action plus générale, plus complète ; car elle a, pour fortifier et assouplir chacun de nos membres et de nos muscles, un exercice particulier, sans cesser pour cela de développer toutes nos forces à la fois ; tandis que l'escrime, en concentrant et en localisant, pour ainsi dire, nos efforts principalement dans le bras droit et dans la jambe gauche, semble oublier le reste du corps ou du moins agir trop indirectement sur lui. Mais on a reproché aussi à la gymnastique, en faisant de nos bras, pour sauter ou grimper, des auxiliaires presque continuels de nos jambes, de voler les épaules et de priver tout le corps, sinon du maintien de la force, du moins de toute élégance et de toute noblesse dans l'attitude. Ensuite, disent les maîtres d'armes, la gymnastique n'exerce que le corps ; elle ne développe que l'homme animal. L'escrime, au contraire, met en jeu nos facultés intellectuelles autant que notre énergie physique. Comme on pourrait trouver cette prétention un peu ambitieuse, nous allons citer quelques phrases de l'introduction au livre de M. Lafaugère qui pourront, sinon la justifier complètement, du moins l'expliquer assez pour lui ôter ce que son air pourrait avoir de trop hardi et de trop paradoxal :

« L'escrime répartit avec une scrupuleuse vigilance ses dons entre le physique et le moral ; elle règle les mouvements du corps, dont elle accroît la vigueur, et tempère l'impétuosité du caractère auquel elle assigne une sage énergie ; partout elle proscrire la violence et bannit la mollesse ; elle attache l'homme aux difficultés par le plaisir qu'elle procure à les vaincre ; elle rend son esprit et son œil observateurs, et l'accoutume à juger promptement de la nécessité et de la nature des ressources, c'est-à-dire à approprier avec précision et justesse les moyens aux exigences des cas : c'est l'art de l'à-propos. La netteté des allures n'est pas sans liaison avec la franchise du caractère. La puissance que l'escrime donne à l'homme sur lui-même, en lui enseignant à dompter son emportement, est une grande conquête dont la civilisation lui est redevable sur la barbarie. Elle est profondément grossière l'erreur de certains philosophes qui ont pu voir dans l'escrime une source de tendances aux dispositions antisociales ; l'habitude de dompter les émotions fortes rend l'âme moins accessible aux émotions de l'injure, etc. »

Certainement en voilà bien assez pour faire comprendre la tendresse des maîtres d'armes pour l'art qu'ils enseignent et leur foi en sa supériorité sur la gymnastique. Quant à nous, moins absolus, nous croyons que la gymnastique et l'escrime doivent aller ensemble et qu'elles ont besoin d'être unies pour corriger les inconvénients que peut avoir la pratique exclusive de l'une d'elles. M. Lafaugère, dont la réputation est trop grande et le mérite trop incontesté pour que nous fassions son éloge, a voulu

Emprunter seulement le secours de la rime

Pour donner plus d'attraits aux règles de l'escrime.

Et nous sommes d'avis qu'il a atteint son but. Une leçon d'armes en vers offrait sans contredit de grandes difficultés, et elles ont été surmontées souvent avec bonheur. Nous voudrions en faire connaître quelques parties ; mais, comme l'escrime a, comme tous les arts, une langue particulière qui n'est comprise que par les adeptes, nous nous contenterons de ne citer que la conclusion du poème, parce qu'elle n'est pas embarrassée de termes techniques ; elle donnera, au reste, une idée de la manière de l'auteur et du respect profond qu'il a pour la science dont il est un des plus célèbres professeurs :

O vous qui vous croyez les savants de l'escrime
Et pensez posséder son mystère sublime,
Ah ! cessez de prétendre à ce divin savoir ;
Rejetez, comme moi, loin de vous cet espoir.
Vous avez beau chercher par la ruse et l'adresse,
Vous n'obtiendrez jamais de cet art la richesse.
Son domaine est trop grand pour le connaître à fond,
Le physique s'y perd et l'esprit s'y confond ;
Et vouloir posséder cette haute puissance
Est un effort trop grand pour notre intelligence !

(1) A Lyon, chez l'auteur, place des Terreaux.

Un enfant de onze ans, nommé Romain Mouchon, a disparu de son domicile le 17 courant, depuis sept heures du matin.

Signalement : Taille ordinaire pour son âge, cheveux châtains, figure assez jolie, quoique un peu pâle et un peu allongée; il portait une blouse quadrillée bleu et rouge, un pantalon en drap couleur bronze, un bonnet grec en velours bleu et des souliers; il était muni d'un parapluie en coton bleu, et portait, en allant à l'école, ses livres dans un cartable jaune.

Les personnes qui auraient de ses nouvelles sont priées d'en prévenir M^{me} Mouchon, rue Basseville, n° 5, au 5°.

AMANDINE de *Faguer*, parfumeur à Paris, rue Richelieu, 93. Huit années d'expérience et d'un succès toujours croissant prouvent incontestablement la supériorité et l'excellence de cette pâte de toilette, pour blanchir la peau, l'adoucir et la préserver du hâle et des gerçures. Prix : 4 fr. — Dépôt chez M. Gondard-Socard aîné, place de l'Herberie, à Lyon.

Le premier et le plus efficace de tous les médicaments, pour le traitement des rhumes et des maladies de poitrine, est, sans contredit, la *PATE pectorale balsmique* de **REGNAULD AÎNÉ**, pharmacien, rue Caumartin, 45, à Paris.

Parmi les médicaments préconisés pour le traitement des **MALADIES DU COEUR (PALPITATIONS)** et des **DIVERSES HYDROPIQUES**, il faut citer en première ligne le **SIROP DE DIGITALE DE M. LABÉLONYE**, pharmacien à Paris, également employé avec beaucoup de succès contre les **ASTHÈMES** et **CATARRHES** chroniques, les **RHUMES** et **TOUX** opiniâtres. — Dépôt, à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie des Célestins.

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e RAMBAUD, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n° 10. (271) A vendre.

UNE MAISON située quai Pierre-Seize, d'une construction récente, ayant quatre fenêtres de façade et trois étages seulement, à 5 0/0 du revenu actuel, qui est susceptible d'une forte augmentation. — Prix : 25,000 fr.

S'adresser audit M^e Rambaud, qui est chargé de la vente de plusieurs autres maisons dans Lyon et les environs, et du placement de capitaux considérables à 5 0/0.

Annonces diverses.

(9125) A vendre.

UN HOTEL A CRÉMIEU,

Situé sur la grande route de Lagnieu, Bourgoin, Morestel, Lyon et Vienne,

dit l'*Hôtel du Grand-Saint-George*.

Cet hôtel se compose d'une belle salle au rez-de-chaussée de 10 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur avec cuisine, d'une autre salle au premier et sept chambres, ainsi que de sept autres chambres au second et de trois au troisième, de vastes greniers au-dessus, d'une grande remise de 20 mètres de longueur sur 13 mètres de largeur, d'un beau fenil, de vastes écuries pouvant contenir 50 chevaux et dans lesquelles se trouve un puits, de belles caves voûtées, et d'un jardin magnifique; le tout attenant et près de la rivière. L'entrée de la maison est sur deux faces.

S'adresser à M^e Bousset, notaire à Crémieu, ou à M. Patrigot, propriétaire audit lieu.

(9114) A vendre.

UN MAGASIN DE CUIVRERIE, QUINCAILLERIE ET ORNEMENTS D'ÉGLISE, très-avantageusement connu et bien situé. Le propriétaire ne veut s'occuper que de sa fabrication. S'adresser, grande rue Mercière, 44, à M. Rachel, fabricant de bronzes pour ornements d'église.

(9124) A vendre de suite pour cause de départ, POUR LE PRIX DE 200 FR.

UN JOLI FONDS DE CAFÉ ayant une bonne clientèle, bien situé, à des conditions très-avantageuses. Le prix de la location est très-modéré.

S'adresser à M. Barbolat, rue Mulet, 2, au 1^{er}.

(9111) A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ tout décoré à neuf et bien achalandé, situé sur la place d'Armes, à Bourgoin (Isère). On donnera toutes les facilités pour les paiements. S'adresser à M. Stoëpel, audit café.

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur **THURVAUD**, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. **BERTRAND**, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lépiste. (2770)

CARNIVAL DE 1844.

Place des Carmes, 7, à l'angle de celle de la Boucherie-des-Terreux.

J.-P. ROYER, quincailleur-parfumeur.

Assortiment de tous articles de parures et autres objets pour bals et soirées, mouches pour carnaval, etc., gants de Paris (fabrique Rouquette) et de Grenoble.

Magasin spécial de toutes chaussures de Paris pour dames et enfants, chaussons de bala pour homme.

LE PRIX COURANT SE DÉLIVRE AU MAGASIN.

Le magasin, tous les jours de bal, reste ouvert jusqu'à deux heures du matin. (9127)

Ardoises d'Angers.

Nous voyions autrefois avec regret que l'Ardoise d'Angers, genre de couverture tout-à-fait apprécié pour la durée, la régularité et la légèreté, ne pouvait que très-difficilement être adoptée par nos architectes et propriétaires de bon goût.

Aujourd'hui l'Ardoise d'Angers, considérée seulement sous le point de vue d'économie par sa durée et la légèreté de la charpente qui, réduite de moitié de notre usage, est plus que suffisante, paraît destinée à couvrir non-seulement nos beaux édifices, mais aussi nos constructions les plus ordinaires comme sur les bords de la Loire.

La facilité et l'économie de transports par les canaux ont réduit le prix de voiture :

D'Angers à Lyon, 20 à 24 francs maximum.

Ces frais, joints au prix d'achat, 27 francs pris à Angers, ne nous présentent qu'un chiffre de 51 francs rendu sur les ports de Lyon.

Ce n'est plus 80 francs le millier comme il en est arrivé quelquefois en ardoises trop fines, mélangées ou avariées.

Il faut 47 ardoises par mètre carré à 51 fr. 2 fr. 40

Façon pour le couvreur..... 1 fr. 25

Grande ardoise carrée, le mètre..... 3 fr. 65

Deuxième carrée, environ..... 3 fr. »

(9126)

PASTILLES DE CALABRE DE POTARD, rue Saint-Honoré, 271. — Toux, catarrhes, asthmes, maladies de poitrine, glaires; facilitent l'expectoration et la liberté du ventre. — Dépôts à la pharmacie des Célestins; Louise Col, rue du Plat, 2; Vernet, pharmacien; Guillemaud, confiseur, rue Saint-Pierre, 17, à Lyon; Michel, à Tarare. (2116—5495)

L'EAU DE M. DESIRABODE,

Dentiste du Roi, dont les qualités sont tellement connues, se trouve, à Lyon, chez MM. Petit, rue Saint-Marcel, 39, et Maubrac, parfumeur, place des Terreaux, 8. (2115—5493)

ROTONDE DES BROTEAUX.

Samedi prochain 20 février 1844,

2^e GRAND BAL PAR SOUSCRIPTION.

L'orchestre sera composé de SOIXANTE-DIX MUSICIENS et dirigé par MM. NOBLECOURT et CHERBLANC jeune; les solo de piston seront exécutés par M. APPIAN.

Pour la première fois l'orchestre exécutera le quadrille nouveau de la Belle-Poule, fanfare militaire dédiée au prince de Joinville, et pour la deuxième fois le grand Galop des Tambours.

PROGRAMME.

1^{re} PARTIE.

L'Elixir d'Amour,
Guido et Ginevra,
Valse allemande,
Fernand Cortez,
La Reine Victoria,
La Conférence (valse),
Le Débardeur,
Les Chasseurs de Vincennes,
Valse,
La Chaste Suzanne,
Galop des Tambours,

Musard.
Tolbecque.
Lanner.
Bosisio.
idem.
Strauss.
Blanc.
Bernet fils.
Luigini.
Tolbecque.
idem.

2^e PARTIE.

La Belle-Poule,
La Reine Jeanne,
Les Roses (valse),
Le Bordelais,
Vesta,
La Superbe (valse),
Les Champenoises,
Les Voleurs,
Le Retour au Chalet (valse),
Le Diable Boiteux,
Galop final,

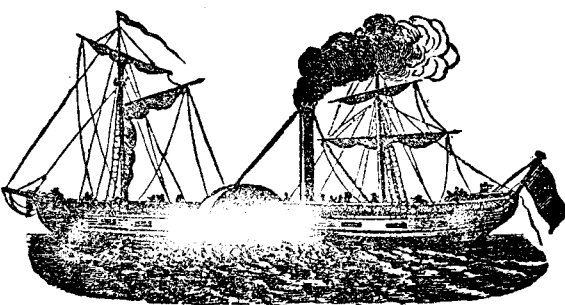
Bosisio.
idem.
Strauss.
Charles Gourlier.
Bosisio.
Mayseder.
Louis.
Bosisio.
F. Luigini.
Jullien.
Luigini.

On commencera à dix heures du soir. — Prix d'entrée : 2 fr. pour un cavalier et 1 fr. pour une dame.

Nota. — Dimanche 21 février, la soirée dansante sera immédiatement suivie d'un BAL DE NUIT paré et masqué. — Le prix d'entrée sera de 1 fr. pour un cavalier et 50 c. pour une dame. (9123)

AVIS.

On demande UN JEUNE HOMME pour apprendre la cuisine. S'adresser à l'hôtel de l'Europe. (9121)



ENTREPRISE DES

BATEAUX A VAPEUR L'AIGLE,

DÉPARTS TOUTS LES JOURS, A 6 HEURES DU MATIN,
du port de la Charité,

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE,
ET ARLES.

Bureaux : place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7379)

DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, taches et boutons à la peau, goutte et rhumatismes.

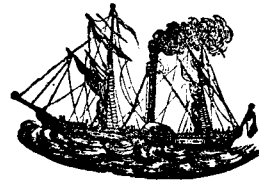
S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31. — Pharmaciens-dépôtaires : à Tarare, M. Michel; à Vienne, M. Bergeron; à Mâcon, M. Thénod; à Bourg, M. Béraud; à Valence, M. Calixte Bonnet. (2790)

AVIS.

La personne qui désirerait fixer près d'elle UN MÉDECIN, soit pour un établissement, soit pour voyager, etc., est priée de s'adresser à M. Veyre, rue de Flesselle, 4, à Lyon. (9112)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



DÉPARTS TOUTS LES JOURS,
du port de la Charité, à 6 heures du matin,
pour Valence, Avignon, Beaucaire,
Arles et Marseille.

Bureaux : place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité, n° 28. (7372)

SIROP PECTORAL

DE MOU DE VEAU.

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie. — Ce Sirop se trouve toujours dans la pharmacie de Macors à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2791)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.